



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/39(2)/11
5 février 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Trente-neuvième session
Deuxième partie
Genève, 15 mars 1993
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS RELATIVES A L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

LISTE DES ABREVIATIONS

| | |
|--------|--|
| ALADI | Association latino-américaine d'intégration |
| CBLT | Commission du bassin du lac Tchad |
| CCAO | Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest |
| CE | Conseil de l'Entente |
| CEA | Communauté économique africaine |
| CEAO | Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest |
| CEDEAO | Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CEEAC | Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale |
| CEPGL | Communauté économique des pays des Grands Lacs |
| CILSS | Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel |
| COI | Commission de l'océan Indien |
| OBK | Organisation pour l'aménagement et le développement du bassin de la rivière Kagera |
| OMVG | Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie |
| OMVS | Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal |
| OUA | Organisation de l'unité africaine |
| SADCC | Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe |
| UDEAC | Union douanière et économique de l'Afrique centrale |
| UMA | Union du Maghreb arabe |
| ZEP | Zone d'échanges préférentiels entre les Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe |

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> |
|--|--------------------|
| I. GENERALITES | 1 - 4 |
| Introduction | 1 - 4 |
| II. DEMARCHES SUIVIES EN MATIERE D'INTEGRATION | 5 - 23 |
| L'expérience de la Communauté économique européenne .. | 7 - 9 |
| Démarche suivie par la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) | 10 - 13 |
| Autres démarches | 14 - 23 |
| III. EXPERIENCE DE L'AFRIQUE EN MATIERE D'INTEGRATION REGIONALE | 24 - 29 |
| Croissance enregistrée par les pays membres | 24 |
| Part de l'Afrique dans le commerce mondial | 25 |
| Commerce intragroupement | 26 - 29 |
| IV. ENTRAVES A LA COOPERATION ET A L'INTEGRATION EN AFRIQUE | 30 - 56 |
| Inégalité des niveaux de développement | 31 |
| Structure des échanges commerciaux de l'Afrique | 32 - 33 |
| Diversification limitée | 34 - 42 |
| Développement insuffisant de l'infrastructure | 43 - 45 |
| Insuffisance des arrangements de paiements | 46 - 47 |
| Problèmes de convertibilité | 48 - 53 |
| Obstacles non tarifaires | 54 |
| Rôle limité du secteur des entreprises | 55 - 56 |
| V. EVOLUTION RECENTE | 57 - 70 |
| La volonté de réforme en Afrique | 58 - 60 |
| Dimension régionale des programmes d'ajustement | 61 - 62 |
| Création d'espaces économiques élargis | 63 |

TABLE DES MATIERES (suite)

| | <u>Paragrapes</u> |
|---|-------------------|
| Intérêt international croissant pour l'intégration africaine | 64 - 66 |
| La Communauté économique africaine (CEA) | 67 - 68 |
| Afrique du Sud | 69 - 70 |
| VI. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR | 71 - 90 |
| Exécution du programme relatif à la Communauté économique africaine | 72 |
| Poursuite et approfondissement des réformes | 73 - 74 |
| Diversification | 75 - 77 |
| Convertibilité monétaire | 78 |
| Harmonisation des politiques | 79 - 80 |
| Nécessité d'une certaine flexibilité | 81 - 84 |
| Rationalisation des organismes d'intégration existants | 85 |
| Importance de l'appui international | 86 - 90 |

Annexe

Tableau 1 - Données de base sur les pays membres des principaux groupements de coopération et d'intégration économiques en Afrique

Tableau 2 - Commerce africain intragroupement (de 1981 à 1990)

I. GENERALITES

Introduction

1. Le présent rapport a été établi comme suite à une décision prise par le Conseil du commerce et du développement, à la première partie de sa trente-neuvième session.
2. Plusieurs autres documents du secrétariat de la CNUCED renferment des considérations générales sur la question de la coopération et de l'intégration régionales en Afrique 1/. Le présent rapport analyse le processus d'intégration en Afrique, les obstacles rencontrés à cet égard, les réalités nouvelles qui contrarient ce processus et certaines orientations qui pourraient guider les efforts futurs dans ce domaine.
3. Plusieurs raisons impérieuses poussent l'Afrique à accomplir un effort rigoureux de coopération et d'intégration. Sur le plan intérieur, les Etats africains sont confrontés à une crise du développement sans précédent. L'expérience des pays africains a amené une prise de conscience du fait que bon nombre de problèmes de développement dépassent les frontières nationales et devraient donc être traités au niveau régional. L'intégration sectorielle des économies de la région est jugée importante pour assurer la mise en place et le bon fonctionnement de réseaux fiables d'infrastructures agricole, industrielle et institutionnelle. Dans le même temps, les relations entre les Etats africains se sont profondément modifiées avec l'apparition de démocraties multipartites et le déclin constant de l'apartheid en Afrique du Sud. L'entrée en scène d'une Afrique du Sud libérée de l'apartheid, en tant que force économique régionale, aura elle-même des incidences importantes sur le processus d'intégration en Afrique.
4. En outre, l'évolution des relations internationales a conféré une importance accrue aux efforts que font les pays africains pour maximiser leur action politique allant dans le sens de la coopération et de l'intégration régionales. L'atténuation des rivalités Est-Ouest a fait craindre que le surcroît d'attention porté aux pays d'Europe orientale conduise à une marginalisation de l'Afrique. Par ailleurs, l'expansion des "espaces économiques" dans de nombreuses régions du monde, et notamment la création du marché unique européen, a donné encore plus de poids aux arguments économiques en faveur de la solidarité régionale. La façon dont l'Afrique elle-même perçoit les incidences de ces changements trouve son expression dans la signature, en juin 1991, du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine.

II. DEMARCHES SUIVIES EN MATIERE D'INTEGRATION

5. Les mécanismes de l'intégration régionale en Afrique semblent être conformes, dans leurs grandes lignes, aux processus de même nature engagés dans d'autres régions. On relève, cependant, des différences sensibles entre ces processus sur le plan des détails et de la démarche suivie. Les Européens, par exemple, semblent avoir choisi la voie d'une intégration guidée par la demande et fondée sur une approche graduelle amenant des Etats animés par les mêmes aspirations à s'unir, selon qu'il convient, à chaque stade du processus. En revanche, la démarche africaine a généralement été plus ambitieuse, plus centralisée et davantage motivée par des considérations politiques. Par conséquent, la majorité des organismes de coopération régionale africains ont opté pour des structures complexes et très centralisées comportant, dans la plupart des cas, des secrétariats très développés. Ces structures pléthoriques au sommet et les nominations politiques qui en sont le corollaire, alliées à la réticence que manifestent les autorités centrales lorsqu'il s'agit de céder une partie de leur pouvoir à des organismes sous-régionaux ou autres, et à l'incapacité de presque tous les Etats membres d'accorder la priorité aux questions régionales, ont nui à l'efficacité des groupements d'intégration régionale en Afrique.

6. La comparaison avec les autres expériences d'intégration régionale révèle que cette forme de coopération s'est avérée fructueuse lorsque les objectifs fixés étaient limités et bien précis et lorsque tous les partenaires ont rapidement profité de la coopération. A titre d'exemple, on peut observer l'évolution de la Communauté économique européenne.

L'expérience de la Communauté économique européenne

7. Le Traité instituant la Communauté économique européenne est de loin le plus important de par sa portée et en raison de l'intérêt qu'il présente. Les principaux éléments du Traité sont les suivants :

- la création d'une union douanière intégrale;
- l'instauration d'une politique de la concurrence (politique antitrust);
- l'instauration d'une politique commune dans les domaines de l'agriculture et des transports;
- l'instauration d'une politique sociale, et notamment l'institution d'un fonds social pour promouvoir, par exemple, la formation professionnelle et la mobilité des salariés;
- des dispositions visant à assurer la coordination des politiques économiques et la libre circulation des travailleurs et des capitaux;
- la création d'un fonds d'investissement dans les "territoires d'outre-mer".

8. Les éléments clés que les pays africains peuvent retenir de l'expérience européenne (voir encadrés) sont notamment les suivants : nécessité d'une définition sélective des secteurs couverts (c'est-à-dire qu'il ne faut pas tenter de tout faire à la fois); reconnaissance des avantages que procure la coordination des politiques au niveau international, c'est-à-dire volonté des Etats de renoncer à une partie de leur souveraineté; importance qu'il y a d'obtenir rapidement des résultats tangibles; souplesse, c'est-à-dire que les sous-groupes d'Etats doivent pouvoir mettre en oeuvre, à des rythmes différents, toutes les phases du processus ou certaines d'entre elles; et volonté de fournir les ressources nécessaires pour l'exécution des projets régionaux.

9. L'expérience européenne confirme qu'une politique de laissez-faire total en matière d'intégration, dans une région caractérisée par des disparités profondes, serait inadaptée parce qu'elle tendrait à renforcer les inégalités et déséquilibres existants. Une démarche donnant la priorité à l'intégration des systèmes d'investissement, de production et de commerce et visant notamment à promouvoir, de manière générale, une plus libre circulation des capitaux, des marchandises et des personnes dans la région, semblerait mieux adaptée à la réalité africaine. Parmi les groupements d'intégration régionale en Afrique, la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) a tenté de suivre cette démarche. Un bref examen de son expérience en la matière serait sans doute utile pour déterminer les enseignements que les autres sous-régions pourraient en tirer.

L'EXPERIENCE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

L'expérience européenne est tout à fait applicable à la situation africaine. La seconde guerre mondiale avait détruit la majeure partie de l'infrastructure des pays européens et avait sensiblement perturbé le cours normal de la production et des échanges. Cependant, l'infrastructure industrielle de base était encore en assez bon état.

En 1945, après la guerre, les Etats-Unis ont mis sur pied un programme d'assistance connu sous le nom de Plan Marshall pour soutenir le processus de relèvement en Europe. Cette assistance consistait à octroyer des prêts aux pays européens pour les aider à combler le grave déficit de leur balance des paiements vis-à-vis des Etats-Unis. L'Organisation européenne de coopération économique (OECE), instituée pour coordonner ce programme d'assistance, comprenait les 17 pays membres suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie. Les pays relevant de la sphère d'influence de l'ex-Union soviétique n'y participaient pas.

Le Plan Marshall a contribué, de manière très efficace, au redressement économique mais, comme l'OECE avait essentiellement un rôle de coordonnateur, la reprise s'est effectuée dans un contexte purement national. Bon nombre de politiciens européens, en particulier Jean Monnet et Robert Schuman en France, ont estimé qu'un effort de plus grande envergure était nécessaire pour promouvoir une cohésion et une intégration plus poussées en Europe et préserver la paix. Par ailleurs, ils n'ignoraient pas que la plupart des gouvernements hésitaient à abandonner leurs prérogatives. La création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951 était une solution de compromis en ce sens qu'elle impliquait l'abandon de prérogatives nationales, mais uniquement dans deux secteurs bien déterminés de l'économie. Alors qu'un grand nombre de pays (17) faisaient partie de l'OECE, six pays seulement signèrent à l'origine le Traité instituant la CECA, à savoir : la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne.

C'est la signature du traité instituant la CECA qui a donné l'élan décisif au processus d'intégration européenne, puisque ce traité a consacré le principe de la supranationalité (c'est-à-dire l'abandon d'une partie des prérogatives nationales au profit de l'intérêt commun) et a mis en place le cadre juridique et institutionnel nécessaire.

La CECA avait principalement pour mission d'organiser la reconversion des industries du charbon et de l'acier qui étaient confrontées à des problèmes d'offre excédentaire et de coûts de production élevés. Elle a institué le principe du libre-échange au sein de la Communauté pour ce qui est des produits des industries du charbon et de l'acier, et elle est même allée plus loin. Elle disposait de ses propres ressources provenant des droits de douane à l'importation et des prélèvements sur la production.

Par ailleurs, elle était habilitée à contrôler les pratiques restrictives et les concentrations afin de promouvoir la libre concurrence et, si les circonstances du marché l'exigeaient, la CECA pouvait fixer les niveaux des prix et établir un régime de quotas de production et de contingentement des échanges.

Devant le succès immédiat de la CECA, la foi dans l'intégration européenne s'est renforcée; en 1957, à Rome, les six pays membres de la CECA ont signé deux autres traités : l'un portant création de la Communauté économique européenne et l'autre instituant une Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM).

Au cours d'une période de transition d'une douzaine d'années, qui a débuté en 1959, les mesures essentielles suivantes ont été prises :

1. Les droits de douane et les restrictions à l'octroi de licences affectant la circulation des marchandises et la vente des services entre les six Etats membres originaires ont été éliminés, et un tarif commun a été appliqué aux importations en provenance des Etats tiers.
2. Les obstacles à la libre circulation des personnes entre les six Etats membres ont été supprimés.
3. Les obstacles aux mouvements de capitaux à vocation commerciale ont été sensiblement réduits.
4. Les politiques nationales des divers pays en matière de protection de l'agriculture ont été remplacées par un système commun de fixation des prix, de subventions et de contrôle.
5. Des progrès initiaux impressionnants ont été accomplis dans le sens d'une unification des politiques des transports des pays membres - une tâche bien compliquée - qui tend à supprimer, en fin de compte, les distinctions et les discriminations nationales dans l'utilisation du rail, de la route et des voies navigables.
6. Une banque européenne d'investissement et un fonds social européen ont été institués afin d'aider les travailleurs et les employeurs à faire face aux bouleversements économiques et aux ajustements structurels qui sont inévitables lorsqu'une économie moderne se met à changer sa structure industrielle.
7. Un lien économique solide a été établi avec les pays moins développés d'outre-mer qui avaient des relations étroites avec l'un ou l'autre des membres de la Communauté (principalement les anciennes colonies de la France et de la Belgique). L'établissement de ce lien a permis à ces pays d'avoir accès, à des conditions préférentielles, aux marchés de la Communauté, et a abouti à la mise en place d'un système étendu d'aide au développement au profit de ces pays.

Démarche suivie par la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC)

10. La Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) a adopté une démarche régionale progressive orientée vers l'exécution de projets. Elle soutient que, "même s'il est de plus en plus généralement reconnu que l'intégration peut apporter une contribution importante à la croissance et au développement, on doit tenir compte du fait que les expériences précédentes d'intégration, en particulier en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ont été des échecs manifestes. Il faut donc tirer la leçon de ces expériences antérieures pour ne pas répéter les mêmes erreurs". Selon la SADCC, il faut dégager deux enseignements fondamentaux de ces expériences. Premièrement, l'intégration, pour être fructueuse, doit produire des avantages tangibles pour tous les pays participants. En effet, certaines initiatives ont échoué parce que plusieurs pays membres n'en tiraient que peu de profit. Deuxièmement, l'intégration doit s'effectuer de telle manière que la répartition entre les Etats membres des avantages qui en découlent soit jugée équitable. L'une des raisons principales de l'échec des tentatives précédentes tenait au fait que les Etats membres les plus faibles considéraient que les Etats membres plus grands et plus puissants en retireraient des avantages disproportionnés.

11. Ainsi, quoique la SADCC, comme d'autres groupements d'intégration régionale, se soit engagée à promouvoir la coopération et l'intégration économiques sur la base des principes de l'équité, de la réciprocité des avantages et de l'interdépendance, les différences et les disparités existant entre ses Etats membres pour ce qui est des niveaux de développement, de la dotation en ressources et des capacités, empêchent l'application d'une approche générale. Par conséquent, la SADCC a renoncé à promouvoir une forme d'intégration commerciale fondée sur un processus linéaire simple qui consisterait à mettre en place simultanément tous les éléments d'une zone d'échanges préférentiels, d'une zone de libre-échange, d'une union douanière, d'un marché commun, etc., avant de passer à l'étape suivante. Ce modèle est jugé inadapté à la région couverte par la SADCC à ce stade de son développement. La démarche suivie par la SADCC est donc essentiellement sectorielle et progressive. Elle consiste à mettre en oeuvre une série de mesures dont on considère conventionnellement qu'elles correspondent à plusieurs étapes d'un processus d'intégration des investissements et des échanges commerciaux.

12. Même dans ces conditions, la SADCC a décelé trois faiblesses principales dans ce système de coopération : a) absence de coordination étroite entre les politiques et plans nationaux et les efforts d'intégration régionale; b) risque de conflits découlant des différences entre les politiques et plans sectoriels nationaux et régionaux; et c) incapacité de la coordination fondée sur les projets de s'adapter aux changements dans les politiques sectorielles nationales et dans l'économie en général. Par conséquent, la SADCC a approuvé la formulation et l'adoption de politiques et plans sectoriels coordonnés et efficaces. Elle a également décidé de mettre en place, au sein de ses organes et en particulier du secrétariat et des services de coordination des secteurs, une capacité d'analyse et de planification des politiques sectorielles. Il a également été convenu de procéder, jusqu'à un certain degré, à une analyse et une planification des politiques macro-économiques.

13. Le système d'intégration du développement prôné par la SADCC semble offrir un cadre approprié pour la mobilisation des capitaux d'investissement au sein de la région et pour la promotion de la mobilité de ces capitaux. Il permettrait aussi de créer un marché régional unique caractérisé par une circulation plus intensive et plus libre des biens et des services et l'élimination progressive des obstacles à la libre circulation des personnes sur le sous-continent.

Autres démarches

14. Cependant, la majorité des groupements d'intégration régionale en Afrique ont opté pour des structures plus centralisées dotées d'administrations complexes. Ils se sont concentrés sur la libéralisation des relations commerciales en vue de mettre en place rapidement des zones d'échanges préférentiels et de libre-échange, des unions douanières et des marchés communs. Sans entrer dans des explications détaillées concernant les structures institutionnelles des organismes en question, une description succincte des résultats obtenus par ces groupements d'intégration est fournie ci-après.

15. Parmi les groupements africains d'intégration des marchés, c'est la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) ^{2/} qui a remporté le plus de succès. La CEAO a réalisé une intégration assez poussée qui favorise la spécialisation économique et facilite les mouvements de main-d'oeuvre des pays du Sahel plus pauvres (tels que le Burkina Faso et le Mali) vers les pays côtiers relativement plus prospères (comme la Côte-d'Ivoire et le Sénégal), tout en stimulant la circulation des marchandises en sens opposé. Grâce à une réduction des obstacles non tarifaires et à l'établissement d'un mécanisme de compensation satisfaisant, les échanges au sein de la CEAO se sont sensiblement développés et représentent maintenant près de 10 % de l'ensemble des échanges de la région.

16. Il n'est pas difficile de discerner la principale raison de ce succès relatif. Tous les Etats membres de la CEAO, à l'exception de la Mauritanie, appartiennent à l'Union monétaire ouest-africaine et ont une monnaie commune, le franc CFA qui est aligné sur le franc français. Pour favoriser la convertibilité et une relation stable entre le franc CFA et le franc français, les Etats appartenant à l'Union ont accepté de limiter leur déficit budgétaire et l'expansion du crédit intérieur. En outre, l'Union est l'organisme d'intégration africain qui bénéficie du plus fort appui politique parmi ses Etats membres.

17. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à laquelle sont affiliés les Etats membres de la CEAO, ceux de l'Union du fleuve Mano et d'autres pays qui n'utilisent pas le franc CFA, n'a guère progressé dans le sens d'une intégration économique. Son système de libéralisation des échanges, par exemple, a été lancé le 1er janvier 1990, c'est-à-dire dix ans plus tard que prévu. Il prévoit la suppression progressive, d'ici à la fin du siècle, des droits de douane sur tous les produits échangés à l'intérieur de la CEDEAO. Cependant, à cause de problèmes de convertibilité monétaire et d'obstacles tarifaires, les échanges entre les Etats membres ne dépassent pas le niveau enregistré au début des années 70,

soit à peu près 3 % des échanges internationaux du groupe. La structure des échanges n'a pas varié. La Côte-d'Ivoire et le Nigéria dominent toujours les exportations d'articles manufacturés. Pour ce qui est de la mobilité de la main-d'oeuvre, la situation s'est dégradée plutôt qu'améliorée, puisqu'il est arrivé que des Etats membres expulsent un grand nombre de travailleurs étrangers. Il n'y a pas de mouvement de capitaux au sein de la région en raison des restrictions aux paiements et transferts de capitaux et du sous-développement persistant des marchés des capitaux.

18. En outre, les règles d'origine de la CEDEAO sont devenues la source de profonds désaccords. Pour bénéficier des préférences tarifaires instituées par l'organisation, les produits doivent être fabriqués par des entreprises où le degré de participation nationale au capital est de 51 % (ou plus). Cette règle, qui n'existe pas à la CEAO, est censée favoriser les industries indigènes mais, dans la pratique, elle restreint les exportations de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal (puisque leurs entreprises sont considérées comme des investissements étrangers) et elles découragent les investissements étrangers. De toute évidence, un assouplissement des règles d'origine - comme cela s'est fait au sein de la CEAO - serait plus profitable pour tous les Etats membres de la CEDEAO.

19. La Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), l'Union du fleuve Mano et la Zone d'échanges préférentiels entre les Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (ZEP) se sont efforcées de consolider leur système de libéralisation des échanges. Dans le même temps, l'efficacité des programmes approuvés de libéralisation des échanges a été limitée, entre autres, par l'étroitesse de la gamme des produits visés, et des marges préférentielles et par la subsistance d'obstacles non tarifaires (difficiles à définir et à classer). En outre, le secteur des entreprises a rarement participé à l'élaboration des programmes de libéralisation des échanges ou à la sélection des articles pouvant bénéficier d'un traitement préférentiel, si bien que les entreprises n'avaient pas connaissance des préférences accordées et ne pouvaient pas en bénéficier.

20. Dans la sous-région de l'Afrique centrale, les groupements d'intégration des marchés ont donné des résultats décevants. La Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le dernier en date de ces groupements, a eu du mal à démarrer et doit encore lancer son système de libéralisation. La Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) a été confrontée à des problèmes financiers et aucun effort réel n'a été fait pour mettre en oeuvre son programme de libéralisation des échanges. Bien que les Etats membres de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) adhèrent au principe d'une monnaie convertible (le franc CFA), les échanges au sein de l'Union ont diminué, tandis que le commerce avec les Etats non membres s'est développé. Si le processus d'intégration s'effectue plus lentement en Afrique centrale, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas de pays chef de file dans cette région. En Afrique de l'Ouest, par contre, ce sont d'une part le Nigéria (dans le cadre de la CEDEAO) et d'autre part la Côte d'Ivoire et le Sénégal (dans le cadre de la CEAO) qui conduisent le mouvement d'intégration régionale.

21. L'effondrement du groupement économique africain le plus prometteur, la Communauté de l'Afrique orientale, montre à quel point l'incapacité d'éliminer les divergences d'ordre politique peut compliquer les problèmes économiques inhérents à tout processus d'intégration économique auquel participent des pays ayant des niveaux de développement différents. La Communauté avait démarré sur de bonnes bases : une monnaie commune, une infrastructure coordonnée à l'échelon régional, des politiques économiques harmonisées, un système d'institutions communes et une libre circulation de la main-d'oeuvre. Elle s'est disloquée à la fin des années 70 à cause de problèmes de répartition des avantages, de divisions politiques et de conflits d'intérêts entre ses membres.

22. Après une période de désenchantement, on a récemment relancé le processus d'intégration économique, toujours suivant les mêmes principes généraux, sous la forme d'une Zone d'échanges préférentiels entre les Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (ZEP), l'objectif étant de promouvoir les échanges à l'intérieur de la sous-région en réduisant les obstacles tarifaires et monétaires, et notamment en accordant un traitement préférentiel à certains produits. Pour bénéficier de ce traitement préférentiel, une marchandise devait, initialement, intéresser à la fois les exportations et les importations des Etats membres, être produite par des entreprises appartenant pour 51 % ou plus à des intérêts locaux (règle des 51 %) et ne pas comprendre plus de 60 % de composantes originaires de pays tiers. Ces règles d'origine ont maintenant été modifiées pour permettre une plus grande souplesse et encourager les investissements.

23. La réduction des droits de douane a été lente et l'application de la règle des 51 % s'est avérée difficile. Les exigences des Etats membres économiquement moins avancés qui demandaient une répartition équitable des avantages de la libéralisation du commerce sont devenues une pomme de discorde avant même que l'on retire un quelconque profit de cette libéralisation. Pour faciliter le règlement des transactions commerciales, une Chambre de compensation gérée par la Banque centrale du Zimbabwe a été créée, mais elle est sous-utilisée.

III. EXPERIENCE DE L'AFRIQUE EN MATIERE D'INTEGRATION REGIONALE

Croissance enregistrée par les pays membres

24. La plupart des pays membres des groupements économiques africains ont enregistré des taux de croissance réelle très faibles (et même souvent négatifs) du PIB par habitant au cours de la période 1986-1990 (voir le tableau annexe 1). Les niveaux de ces taux de croissance ont été largement dépassés par ceux des taux de croissance démographique. Dans 21 pays, le PIB par habitant a en fait diminué entre 1980 et 1989. On a estimé que dans les pays africains, la croissance du PIB doit être de 6 % par an pour suivre le rythme de la croissance démographique. Les résultats globaux effectifs pour la période 1986-1990, quoique de niveaux variables, ont été généralement mauvais et bien inférieurs à cet objectif. Aucun des pays membres de l'UDEAC n'a pu atteindre le taux de croissance cible de 6 %. Il en va de même des pays membres de la CEPGL. Au sein de l'Union du fleuve Mano, seule la Guinée a connu une croissance relativement forte (4 %); en revanche, le taux enregistré au Libéria était négatif (-7 %) et celui de la Sierra Leone n'atteignait que 0,4 %. Sur les 10 membres de la CEEAC, trois seulement (Sao Tomé, Guinée équatoriale et Tchad) ont connu des taux de croissance du PIB supérieurs à 2 %. Au sein de la CEDEAO et de la ZEP, les résultats ont été variables : alors que pour de nombreux pays membres, l'évolution a été particulièrement défavorable, quelques-uns ont obtenu de très bons résultats. Les taux de croissance des pays membres de la SADCC n'ont pas été impressionnants eux non plus. Le Botswana, toutefois, a enregistré un très bon rythme de croissance (11,7 %), tandis qu'au Zimbabwe, au Malawi et au Swaziland, les résultats n'ont pas été trop mauvais avec des taux de croissance du PIB se chiffrant respectivement à 3,4 %, 3,1 % et 3,3 %. On constate qu'il subsiste encore de profondes disparités entre les pays et que leurs économies sont loin d'avoir atteint le degré de transformation qui les mettrait sur la voie d'un développement soutenu et soutenable.

Part de l'Afrique dans le commerce mondial

25. La part de l'Afrique dans le commerce mondial est très faible. Variant de 4,1 % à 4,9 % durant la période 1960-1965, elle a oscillé autour de 4,4 %, en moyenne, durant la décennie comprise entre 1970 et 1980, et a baissé constamment, par la suite, pour atteindre 2,3 % en 1987. Durant la période 1980-1987, le taux de croissance annuel moyen des exportations mondiales a été de 2,5 % mais celui de l'Afrique a été négatif (-7,4 %). En réalité, après 1980, l'Afrique a connu une période de croissance négative prolongée de ses exportations, les seules exceptions étant les années 1983-1984 et 1986-1987.

Commerce intragroupement

26. On a constaté qu'après la mise en oeuvre de programmes de libéralisation des échanges, le commerce intragroupement a d'abord connu une croissance rapide, puis il a stagné pour diminuer ensuite pendant la crise, de 1982 à 1986. En Afrique, le commerce intragroupement a suivi cette tendance (voir le tableau annexe 2). On trouvera un complément d'informations à ce sujet dans le document UNCTAD/ECDC/228.

27. En Afrique, la valeur du commerce à l'intérieur de tous les groupements d'intégration a augmenté depuis 1986. La croissance en pourcentage de la valeur absolue du commerce intragroupement, de 1985 à 1988, a été d'environ 68 % pour la CEAO, 176 % pour la CEEAC, 42 % pour la SADCC, et 134 % pour l'UDEAC. Dans la plupart de ces groupements d'intégration, la valeur du commerce intragroupement en 1988 avait dépassé le niveau atteint avant la crise, en 1981. De 1986 à 1988, le commerce intragroupement en pourcentage des exportations totales de chaque groupement a avoisiné en moyenne 8,5 % pour la CEAO, 3,1 % pour la CEEAC, 0,7 % pour la CEPGL, 4,0 % pour la CEDEAO, 5,6 % pour la SADCC et 3,3 % pour l'UDEAC.

28. Les résultats des efforts régionaux d'intégration des marchés ont été tout au plus limités. On a fait observer que quelques-unes seulement des conditions nécessaires à une intégration réussie des marchés sont réunies en Afrique subsaharienne 3/. Le principe de l'intégration des marchés repose sur l'hypothèse que, dans certaines conditions, les courants d'échange engendrés par la suppression des restrictions intrarégionales (création de trafic) procurent aux pays participants des bénéfices économiques qui peuvent être supérieurs aux pertes éventuelles découlant de la discrimination exercée à l'égard des Etats tiers (détournement de trafic). L'accent est mis sur la mobilité des marchandises et des facteurs ainsi que sur le marché dont l'expansion accroît les possibilités d'exploitation de l'avantage comparatif et des économies d'échelle et qui offre un "terrain d'entraînement" régional aux industries naissantes. Les forces du marché assurent une rationalisation de la production en permettant une répartition plus productive des ressources. Les résultats limités des efforts régionaux en Afrique, qui ont été axés sur l'intégration des marchés, sont dus, jusqu'à un certain point, à l'inadaptation de ce concept au contexte local.

29. Généralement parlant, les conditions d'une intégration régionale (et d'une création de trafic) n'existent pas dans les groupements d'intégration africains. En Afrique, les groupements d'intégration présentent les caractéristiques suivantes : le commerce extérieur est généralement important par rapport à la production intérieure; le commerce intergroupement n'occupe qu'une place mineure dans l'ensemble des échanges; les produits d'exportation sont essentiellement des produits primaires exportés vers les marchés des pays développés et dont la production ne bénéficie généralement pas de mesures de protection, si bien que l'intégration n'affecte pas forcément la répartition des ressources existantes; les produits importés sont principalement des biens d'équipement, des biens intermédiaires et des articles manufacturés que les pays membres de ces groupements ne produisent pas du tout, ou qu'ils ne produisent qu'en quantités insuffisantes et sur lesquels le niveau des droits de douane n'exerce pas nécessairement une influence; enfin, les structures de production des pays africains sont en général plutôt concurrentes que complémentaires 4/. Cependant, l'opinion selon laquelle l'absence de complémentarité fait obstacle aux échanges et à l'intégration doit être nuancée, ainsi qu'il ressort des paragraphes 46 à 49 ci-après. Néanmoins, dans l'ensemble, toutes les caractéristiques susmentionnées représentent l'antithèse des conditions nécessaires pour une intégration économique réussie (et pour la création de trafic). Ce sont également les principaux facteurs qui entravent le processus d'intégration en Afrique.

IV. ENTRAVES A LA COOPERATION ET A L'INTEGRATION EN AFRIQUE

30. On pourrait dresser une longue liste de facteurs responsables du manque de progrès dans l'application du Plan d'action de Lagos et d'éléments qui y font obstacle. En décembre 1990, un groupe d'experts de haut niveau, réuni à Lagos (Nigéria), a fait le bilan de l'application du Plan d'action de Lagos. Il a conclu que les principaux facteurs limitant les progrès dans ce domaine sont, entre autres : le défaut de volonté politique, l'importance excessive attribuée à la souveraineté nationale, la trop grande dépendance vis-à-vis du financement extérieur, le manque de participation des masses au niveau communautaire, la coordination insuffisante entre les Etats membres et entre les ministères/départements ministériels au sein des gouvernements nationaux, et les déficiences des mécanismes de contrôle. Faute de place, nous n'énumérerons ici que les facteurs considérés comme des obstacles particulièrement importants au processus de coopération et d'intégration.

Inégalité des niveaux de développement

31. Une grosse pierre d'achoppement sur la voie d'une plus forte intégration économique est l'inégalité des niveaux de développement entre les membres potentiels d'une union et la crainte qui en résulte chez les membres les plus petits ou les plus faibles que ce soit surtout les pays membres les plus développés qui profitent d'une libéralisation uniforme des échanges aux dépens des pays membres les moins avancés. En bref, pour être couronné de succès, un programme d'intégration ne doit pénaliser aucun membre, tout en garantissant une répartition raisonnablement équitable des avantages de la coopération. S'il existe au départ des déséquilibres entre les Etats/pays membres (comme dans le cas du Kenya, vis-à-vis de ses deux voisins est-africains), la tendance à une répartition inégale des avantages découlant de la libéralisation du commerce et à une accentuation des écarts de revenu entre les membres riches et les membres pauvres par suite de cette libéralisation sera d'autant plus marquée. Cette répartition inégale des avantages est tout à fait semblable à celle observée entre les pays nantis et les pays pauvres, dont font état de nombreuses critiques traditionnelles de ce genre de relation. Pour faire de la coopération et de l'intégration sous-régionales un succès, il faut avoir une assez grande habileté politique et une vision régionale plutôt que purement nationaliste. Or, c'est souvent ce qui fait défaut dans de nombreux pays.

Structure des échanges commerciaux de l'Afrique

32. L'Afrique est essentiellement exportatrice de produits primaires vers les pays industrialisés et importatrice d'articles manufacturés et de biens d'équipement en provenance de ces pays. En 1980, par exemple, les exportations africaines de produits alimentaires, boissons et tabac (CTCI 0+1) et de matières brutes (CTCI:3) vers les pays développés à économie de marché ont représenté 78,5 % des exportations totales pour l'année considérée; le chiffre correspondant pour 1987 était de 68 %, ce qui reflète la structure du PIB.

33. La structure de la production influe de manière fondamentale sur la configuration des échanges globaux de l'Afrique. Bien que des efforts réels pour promouvoir le commerce intra-africain aient été faits au sein des groupements économiques sous-régionaux d'Afrique, le niveau de ces échanges

est resté très bas au cours des 30 dernières années. La composition des échanges par catégorie de produits n'a pratiquement pas varié. De nombreux facteurs expliquent 5/ cette situation; à moins que ces obstacles ne soient levés (et que les institutions et infrastructures nécessaires pour faciliter le commerce intra-africain ne soient créées et mises à profit aux niveaux tant régional que sous-régional), la part du commerce intra-africain dans l'ensemble des échanges commerciaux de l'Afrique restera non seulement stationnaire mais pourrait même diminuer.

Diversification limitée

34. L'éventail limité de biens marchands, le faible degré de complémentarité des économies et le peu d'importance accordé aux échanges commerciaux sont les raisons fréquemment avancées pour expliquer l'échec des efforts d'intégration. On dit habituellement que les pays ayant des niveaux de développement comparables et des structures industrielles ou une production agricole analogues produisent généralement les mêmes biens. Dans le cas de l'Afrique, on fait valoir que la plupart des pays et groupements de pays africains ont des ressources, des sols et des climats tellement semblables qu'ils cultivent les mêmes produits agricoles, ce qui limite les possibilités d'échanges commerciaux intrarégionaux. Dans ces conditions, la création d'un marché régional ne peut entraîner qu'une expansion modeste du commerce intrarégional.

35. Les études réalisées sur le commerce intrarégional n'ont pas toutes produit des résultats dont on puisse tirer des conclusions généralisables étayant cette opinion. Koester cite plusieurs données statistiques allant à l'encontre de ce point de vue 6/.

36. L'étude de Koester a révélé que des produits agricoles exportés vers des destinations situées en dehors de la région étaient importés par d'autres pays membres de la SADCC. En moyenne, la région consacrait environ 15 % des recettes tirées de l'exportation d'un produit au paiement des importations du même produit en provenance des pays tiers. Par conséquent, dans le cas des produits présentant le potentiel le plus intéressant du point de vue du commerce intrarégional, les échanges intrarégionaux pourraient représenter un pourcentage important du commerce extérieur de ces produits, à savoir : pour les animaux vivants (34 %); pour la viande (21 %); pour le maïs (72 %); pour les légumes (76 %); pour le sucre et le miel (32 %); pour la nourriture destinée aux animaux (19 %); pour les huiles végétales fixes (33 %). Les économies que l'on réaliserait grâce à une meilleure intégration du commerce intragroupement pourraient être importantes. Ces économies découleraient des écarts de prix, mais aussi, plus particulièrement, du moindre coût du transport et de l'assurance, la différence pouvant être très sensible étant donné que la plupart des pays concernés sont sans littoral.

37. A titre d'exemple, les calculs suivants ont été effectués pour donner une idée des économies que le commerce de céréales entre la Zambie et le Zimbabwe permettrait de réaliser (si la Zambie couvrait la totalité ou une partie de ses besoins au moyen d'importations en provenance du Zimbabwe et non pas de pays situés en dehors de la région) 7/ (au prix de 1977/78) :

| | |
|--|--------------------|
| Quantité de <u>maïs</u> que devait importer la Zambie : | 96 000 t/m |
| Coût de l'achat de cette quantité de maïs auprès de pays d'outre-mer : | US\$ 18 millions |
| Coût de ces achats s'ils avaient été effectués auprès du Zimbabwe : | US\$ 8,5 millions |
| Montant de l'économie réalisée dans cette hypothèse : | US\$ 9 millions |
| Quantité de <u>blé</u> que devait importer la Zambie : | 90 500 t/m |
| Coût de l'achat de cette quantité de blé auprès de pays d'outre-mer : | US\$ 18,5 millions |
| Coût de la quantité de blé que la Zambie aurait pu importer du Zimbabwe pour couvrir une partie de ses besoins : | US\$ 4,5 millions |
| Coût des achats qu'il lui restait alors à effectuer auprès de pays d'outre-mer : | US\$ 9 millions |
| Montant de l'économie réalisée : | US\$ 5 millions |

La Zambie aurait pu couvrir la totalité de ses besoins d'importation de maïs et la moitié de ses besoins d'importation de blé en achetant des excédents de céréales disponibles au Zimbabwe, ce qui se serait traduit par une économie totale de 14,5 millions de dollars des Etats-Unis pour la Zambie avec des retombées éventuelles sur la région.

38. D'autre part, les hypothèses concernant le manque de complémentarité semblent se vérifier en Afrique de l'Ouest. Une étude sur le commerce intrarégional dans cette sous-région g/ a montré qu'il existait un potentiel considérable de développement des échanges d'un certain nombre de produits comme l'huile de palme, les textiles de coton et la noix de cola. Cependant, la faible productivité, la sécheresse, les conditions climatiques instables et le manque de diversification des économies continuent de gêner fortement l'expansion du commerce dans la sous-région.

39. Le niveau des échanges enregistrés à l'intérieur de la sous-région a plus que quadruplé au cours de la période comprise entre 1970 et 1982, bien qu'il soit resté inférieur à 1 % des importations totales. Les échanges des principales céréales - maïs, sorgho, millet et riz - ont augmenté, passant d'une moyenne de 4 000 tonnes en 1970-1972 à 18 000 tonnes en 1980-1982. Les importations totales de ces céréales ont plus que triplé, passant de 730 000 tonnes à 2,6 millions de tonnes au cours de la même période, reflétant ainsi le faible niveau de la production de la sous-région et sa dépendance croissante à l'égard des importations de produits alimentaires. Plusieurs pays de la sous-région exportent des petites quantités de céréales lorsque les récoltes sont favorables. La Côte-d'Ivoire et le Ghana, par exemple, ont exporté un peu de maïs en 1984 et en 1985. Toutefois, ce sont-là des exceptions et non la règle car les niveaux de production globaux sont si bas

que les pays de la sous-région sont incapables de disposer d'excédents exportables de manière suivie et encore moins d'en accroître progressivement le volume.

40. Cependant, une part assez importante des échanges commerciaux n'est pas enregistrée. En 1981, la valeur du commerce intrarégional enregistré se chiffrait à 1,1 milliard de dollars. Selon les estimations, au cours de la période comprise entre 1970 et 1982, quelque 40 % des échanges intrarégionaux n'auraient pas été enregistrés et la valeur de ces échanges s'élèverait à environ 500 millions de dollars par an depuis 1977.

41. Le problème de la complémentarité s'explique en partie par deux facteurs. Premièrement, le faible degré de diversification signifie que la gamme des produits industriels exportables est encore très restreinte. A mesure que l'économie des pays africains se diversifiera et que l'industrialisation se développera, cet aspect du problème de la complémentarité sera résolu. Deuxièmement, la question des transports et des communications est à prendre en compte. Considérée dans son ensemble, l'Afrique présente des conditions climatiques profondément différentes couvrant les principales zones agro-écologiques et dispose des ressources naturelles qui sont nécessaires pour maintenir une production équilibrée et assurer la subsistance des populations sur tout grand continent.

42. On trouve en Afrique une grande variété de régions climatiques, de sorte que la production pourrait y être diversifiée avec succès pour surmonter le problème de la complémentarité si les systèmes de transport ainsi que les réseaux de communication et de commerce y étaient plus développés et davantage axés sur les échanges intra-africains. En réalité, si l'on englobe les pays de l'Afrique du Nord et la République sud-africaine (lorsque celle-ci sera pleinement acceptée en tant que membre de la communauté économique internationale) ainsi que l'Afrique subsaharienne dans une seule économie régionale, celle-ci offre potentiellement une autosuffisance plus grande. Le problème de la complémentarité et le défaut supposé de diversité de la production sont dus, entre autres, au développement insuffisant des transports et des communications ainsi qu'au manque d'informations commerciales et de réseaux de relations commerciales établis plutôt qu'à des déficiences inhérentes à la région.

Développement insuffisant de l'infrastructure

43. Pour des raisons historiques, les réseaux d'infrastructure de la plupart des pays africains sont davantage orientés vers les exportations en direction des pays développés que vers le commerce national et intrarégional. A l'échelle du continent, il existe encore très peu de routes, de voies ferrées, de lignes aériennes et de services de télécommunications reliant entre eux les pays africains. Dans la plupart des sous-régions, les réseaux régionaux de transport et de communications sont vétustes et délabrés ou alors quasiment inexistantes. Cette situation constitue un énorme obstacle au développement du commerce intrarégional. Une amélioration de l'infrastructure régionale [dans le domaine des transports et des communications] et une progression vers l'intégration des marchés régionaux et le développement industriel peuvent s'étayer mutuellement.

44. L'expérience a montré qu'en l'absence d'un réseau approprié et efficace de transport et de communications, une intégration complète des marchés ne peut pas avoir lieu dans les divers groupements d'intégration. Bien qu'il s'agisse d'un secteur à forte intensité de capital et qui continue de s'appuyer sur les importations de technologie, on pourra à long terme en améliorer la productivité grâce à des mesures fondées sur la notion de coût-efficacité et à une meilleure exploitation des capacités existantes. Au sein de la plupart des groupements d'intégration, des programmes d'investissement doivent être entrepris pour remettre en état et moderniser les composantes essentielles d'un réseau régional intégré et pour établir des points de transfert mixtes pour le transport intermodal, lorsqu'il n'y en a pas ou lorsque ceux qui existent sont insuffisants. On peut faire beaucoup, à long terme, en remettant en état et en modernisant les capacités déjà disponibles et, à court terme, en exploitant de manière plus rentable les modes de transport et les services de communications existants. La CNUCED met en oeuvre un programme d'assistance technique visant à épauler les pays africains dans ce domaine. Ce programme mérite d'être soutenu notamment parce qu'il constitue une condition sine qua non du succès des efforts d'intégration régionale.

45. A plus long terme, il faudra promouvoir et mettre en place les moyens technologiques et les capacités industrielles nécessaires pour la production de matériel de transport et de communication ainsi que de pièces détachées. Il sera indispensable de moderniser, d'entretenir et de réparer les routes, les voies ferrées, les aéroports et les ports pour pouvoir faire face à l'expansion du commerce intragroupement. On doit développer d'urgence les services de télécommunications et les services postaux pour faciliter les contacts dans le milieu des affaires, ce qui permettra de mieux exploiter les débouchés nouveaux et possibilités d'investissement nouvelles.

Insuffisance des arrangements de paiements

46. Les structures institutionnelles laissent généralement à désirer. Un obstacle important au commerce intrarégional en Afrique subsaharienne est le manque de moyens disponibles pour régler les transactions commerciales régionales. Mis à part les problèmes généraux de balance des paiements qui sont à l'origine de ces difficultés, on constate que les banques commerciales de la région n'ont pas établi suffisamment de relations entre elles alors qu'elles maintiennent des contacts étroits avec leurs homologues des pays développés. En revanche, les banques centrales de la région ont davantage de relations entre elles. L'Association des banques centrales africaines et le Centre africain d'études monétaires qui en relève cherchent à encourager la coopération entre les banques centrales africaines grâce à la discussion de problèmes communs. Néanmoins, il n'existe pas d'institution comparable pour les banques commerciales.

47. En 1976, la CEDEAO a créé la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest (CCAO) pour tenter d'atténuer les difficultés de paiement. La Chambre de compensation de la Zone d'échanges préférentiels a été établie en 1984 pour les Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Ces expériences ont abouti à des résultats divers. Dans le cas de la CCAO, on a constaté que les pays ayant une monnaie relativement forte avaient tendance à accumuler les crédits,

tandis que les débits des pays ayant une monnaie relativement faible augmentaient dans une proportion correspondante. En outre, le coût des transactions est généralement élevé et le temps nécessaire aux opérations de paiement habituellement long. Par conséquent, une petite partie seulement des transactions commerciales officielles dans la région sont maintenant réglées par l'intermédiaire de la CCAO. La proportion des échanges intrarégionaux réglés par le truchement de la CCAO est tombée d'environ 40 % en 1983 à pratiquement zéro en 1990. Pour ce qui est de la Chambre de compensation de la Zone d'échanges préférentiels, on note, par contre, une progression encourageante de la part des opérations commerciales intra-ZEP réglées par son intermédiaire, puisqu'elle est passée de 9 % en 1984 à 57 % en 1989.

Problèmes de convertibilité

48. En général, la convertibilité peut être définie comme étant la mesure dans laquelle une monnaie nationale peut être échangée contre une autre monnaie sans restriction ou limitation concernant le montant ou la nature de la transaction. L'ampleur des dispositions restreignant ou limitant la liberté de change d'une monnaie constitue la mesure de son inconvertibilité.

49. Le manque de convertibilité des monnaies a représenté un obstacle majeur à l'intégration et à la coopération régionales. La non-convertibilité implique un coût de transaction plus élevé pour les négociants et les investisseurs, en particulier lorsqu'il y a pénurie de devises. On notera, à ce propos, que les pays appartenant à des zones monétaires à monnaies convertibles ont tiré davantage de profit de l'intégration commerciale. A l'intérieur de la CEDAO, par exemple, où l'intégration des échanges commerciaux a été le trait dominant de la démarche suivie en matière d'intégration régionale, les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine ont une monnaie unique, le franc CFA qui est convertible par l'intermédiaire du franc français. Cela explique pourquoi le niveau des échanges entre ces pays est élevé par rapport à celui des échanges avec les autres pays membres de la CEDEAO, dont les monnaies font l'objet de restrictions à des degrés divers. Dans les sous-régions de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe et en Afrique du Nord, les opérations de change et de paiement sont également soumises à des restrictions plus ou moins fortes.

50. Les résultats obtenus par les unions monétaires ^{9/} en Afrique doivent être évalués de deux points de vue, le premier étant celui de la contribution qu'elles apportent à l'intégration régionale dans son ensemble. Il existe deux unions monétaires en Afrique : d'une part, la zone du franc français qui englobe 14 pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale plus les Comores (ce sont les pays "à compte d'opérations" ^{10/}), et d'autre part, la zone du rand qui comprend certains pays d'Afrique australe.

51. Sur le plan monétaire, les pays de la zone du franc CFA semblent avoir bénéficié de l'Union monétaire. Leur taux d'inflation est demeuré raisonnable et la convertibilité de leur monnaie a aidé ces pays à éviter certaines des difficultés rencontrées par d'autres pays africains. En Afrique de l'Ouest, elle a également facilité les échanges entre les pays utilisant le franc CFA (voir par. 26 et 27 du présent rapport). En outre, les pays de la zone du franc CFA ont bénéficié de taux de change relativement stables par rapport à ceux enregistrés dans d'autres pays en développement. Cependant, le rapport

fixe qui a été maintenu depuis près de 30 ans entre le franc français et le franc CFA s'est traduit par un abaissement des prix relatifs des biens marchands; il a encouragé les importations et a réduit la compétitivité des exportations. On se demande de plus en plus si les parités franc CFA/franc français établies il y a quelques décennies correspondent encore aux réalités actuelles 11/.

52. Dans la zone du rand, l'Union est dominée par l'Afrique du Sud en tant que principal pôle de la région et est étroitement liée à l'Union douanière d'Afrique australe qui procure des recettes considérables à certains de ses Etats membres.

53. A brève échéance, c'est-à-dire tant que les structures de production resteront simples et peu diversifiées et tant que la complémentarité des échanges demeurera faible, les volumes des échanges seront nécessairement limités du fait de l'éventail restreint de biens échangeables. Par conséquent, à ce stade, le manque de convertibilité peut ne pas être considéré comme un obstacle important à l'intégration. Cependant, à mesure que la structure des économies deviendra plus complexe et que le commerce se développera, les restrictions aux opérations de paiement pourraient s'avérer gênantes. Le potentiel offert par un espace économique élargi ne peut être pleinement exploité que si les monnaies sont librement convertibles. Cette condition étant satisfaite, les investisseurs recherchant les occasions de maximiser le rendement du capital orienteraient leurs investissements vers des projets destinés à répondre aux besoins régionaux. En outre, une meilleure répartition des ressources devrait résulter non seulement de la libre circulation des capitaux mais aussi du maintien des taux de change à un niveau proche du niveau d'équilibre afin d'assurer la convertibilité. Les effets conjugués d'un environnement favorable à une répartition efficace des investissements et de meilleures possibilités d'investissement en général peuvent avoir des incidences importantes du point de vue de l'accélération de la croissance et d'une diversification structurelle de l'économie régionale. Une telle évolution contribuerait par elle-même à lever l'un des principaux obstacles au processus d'intégration régionale, à savoir le manque de diversification.

Obstacles non tarifaires

54. Les obstacles non tarifaires demeurent une entrave importante au commerce intragroupement en Afrique. La plupart des groupements d'intégration doivent mener à bien l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires et établir des tarifs extérieurs communs. On doit redéfinir les règles d'origine pour qu'elles encouragent le commerce et les investissements intra-africains, au lieu de les entraver. Il faudrait promouvoir la facilitation du commerce, notamment grâce à une amélioration des services de transit et d'assurance et à la simplification et l'harmonisation des documents commerciaux.

Rôle limité du secteur des entreprises

55. L'intégration régionale vise à permettre aux pays participants de profiter d'une productivité accrue et des économies d'échelle. Par conséquent, le secteur des entreprises devrait jouer un rôle de moteur à cet égard en étant le tout premier à saisir ces avantages. L'intégration des marchés ne peut se faire qu'avec le plein appui des milieux d'affaires.

Dans beaucoup de pays, cependant, le secteur des entreprises est confronté à de nombreuses contraintes qui entravent son bon fonctionnement, à savoir, entre autres : les restrictions aux exportations et importations; les contrôles des changes; et les restrictions quantitatives et interdictions d'importer. En outre, la plupart des pays africains, en particulier les pays subsahariens, ont souffert, au cours des dix dernières années, d'une stagnation due essentiellement à la détérioration de leurs termes de l'échange, à la pénurie de devises étrangères dont ils ont besoin pour se procurer des moyens de production, à l'adoption de politiques économiques introverties, à l'alourdissement du fardeau de la dette, à la mauvaise gestion économique, et à l'instabilité politique. En outre, les différences d'optique qui existent entre les pays quant au rôle que les milieux d'affaires doivent jouer dans le développement économique ont rendu les coentreprises et les investissements transfrontière difficiles. Les questions touchant le régime de propriété, la nature des investissements et le type d'investissement, le transfert des dividendes et l'emploi de non-ressortissants, par exemple, ne sont pas clairement définies, ce qui crée un climat d'incertitude et représente souvent une sérieuse entrave au commerce, décourageant les investisseurs potentiels.

56. Les gouvernements doivent faire en sorte qu'il existe un climat favorable pour permettre au secteur privé de jouer son rôle et de donner toute sa mesure. Cependant, jusqu'à présent, le secteur privé n'a pris qu'une part minime à la coopération et à l'intégration régionales en Afrique. L'accroissement de la production et du commerce de biens et de services ainsi que la diversification des économies, devraient être reconnus comme étant des objectifs prioritaires. Le rôle du secteur privé dans la réalisation de ces objectifs sera primordial à l'avenir. C'est ce secteur qui investira dans les entreprises de production, qui produira les biens et prestera les services, et qui les fera circuler au-delà des frontières nationales. L'un des moyens importants d'encourager le secteur des entreprises consistera à établir une coordination plus étroite entre les objectifs en matière d'intégration régionale et les politiques de promotion des échanges. Pour y parvenir, il faudra mettre en oeuvre un deuxième moyen d'action très important, c'est-à-dire amplifier et intensifier la participation des chambres de commerce et d'industrie, ainsi que d'autres entités intéressées du secteur privé, au processus de formulation des politiques.

V. EVOLUTION RECENTE

57. Un certain nombre de faits récents auront une profonde influence sur le processus d'intégration en Afrique, et pourraient en déterminer en partie le succès ou l'échec. Il conviendrait, dans le cadre de l'élaboration de stratégies de développement s'appuyant sur l'intégration régionale, de tenir compte de ces éléments, dont quelques-uns sont examinés ci-après.

La volonté de réforme en Afrique

58. L'adoption et l'exécution par un grand nombre de pays africains de réformes économiques de grande ampleur sont aujourd'hui avérées, de même qu'une évolution vers des formes de gouvernement favorisant une plus large participation. Ces deux orientations, dont l'intérêt ici tient au fait qu'elles peuvent apporter une contribution importante au processus d'intégration en Afrique, doivent être encouragées et soutenues par tous, y compris les partenaires de développement des pays africains. Une précédente évaluation ^{12/} des résultats du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique avait notamment conclu que l'un des résultats positifs du Programme avait été la large acceptation par les pays africains de la nécessité d'exécuter des réformes économiques reposant sur des formes de gestion économique axées sur le marché et plus souples, en accordant un rôle plus large au secteur privé. Cette acceptation tenait à deux raisons : a) l'échec patent des précédents modes de gestion économique, largement interventionnistes; b) l'affirmation résolue du principe selon lequel le développement de l'Afrique relevait avant tout de la responsabilité des gouvernements et des peuples africains.

59. La poursuite d'audacieuses politiques d'ajustement structurel et autres politiques de réforme économique permettra d'éliminer certaines rigidités des politiques économiques nationales, de promouvoir une adaptation souple à la dynamique des relations économiques intérieures et internationales et d'éliminer les distorsions qui font souvent obstacle à des approches positives de l'intégration. Comme il a été noté plus haut, les efforts d'intégration ont été particulièrement entravés par l'inconvertibilité des monnaies et par des divergences d'orientation. Dans le vaste contexte des réformes, les pays africains devraient désormais s'orienter vers une plus grande harmonisation des politiques macro-économiques et éviter de recourir, ce qui est souvent une erreur, à des restrictions dans les domaines du commerce et des paiements. Les exigences de l'ajustement ne devraient pas détourner l'attention des objectifs à long terme de développement et d'intégration. Il faudrait, autant que possible, tenir compte des incidences potentielles des programmes d'ajustement sur la coopération et l'intégration régionales.

60. Comme dans le cas des réformes économiques, les gouvernements africains s'orientent aujourd'hui vers des formes de gouvernement faisant davantage place à la participation. Il reste beaucoup à faire d'un point de vue qualitatif, mais le mouvement est lancé. Il faut bien faire comprendre qu'il est aussi possible d'apporter une contribution positive à une bonne gestion des affaires dans le respect de la règle constitutionnelle, même si l'on n'est pas membre du parti au pouvoir. Ces nouvelles tendances peuvent et doivent être encouragées et élargies de façon qu'un gouvernement participatif

soit considéré comme synonyme de consensus et d'une large consultation de tous les secteurs concernés par l'orientation des politiques. Une telle évolution favorisera les contacts régionaux et sous-régionaux au niveau sectoriel, au bénéfice d'un renforcement potentiel du commerce. Les principaux acteurs dans le secteur des entreprises - chambres de commerce et d'industrie, banques, bourses de valeurs, etc. - pourraient coordonner leurs politiques beaucoup plus facilement dans la mesure où les politiques opérationnelles tiendraient compte des contributions des principaux participants eux-mêmes. La Fédération des chambres de commerce de l'Afrique de l'Ouest et la Fédération des chambres de commerce de l'Afrique centrale pourraient ainsi, par exemple, jouer un rôle important. De même, l'Association des entreprises africaines de commerce extérieur (ASATRADE) ^{13/} pourrait tout à fait favoriser les consultations entre les entreprises commerciales africaines et devrait être consultée sur les politiques concernant ce secteur.

Dimension régionale des programmes d'ajustement

61. Jusque-là, la dimension régionale des programmes d'ajustement structurel n'a pas été prise en compte dans les efforts d'intégration des groupements d'intégration régionale en Afrique. Il est toutefois désormais reconnu que des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel et sectoriel expressément axés sur le contexte national (ils sont normalement conçus à cet effet) risquent de freiner davantage encore le commerce ou la circulation des facteurs et, par voie de conséquence, l'intégration économique. Cependant, dans la mesure où ils éliminent les distorsions qui sont à l'origine d'une production, d'une localisation et de courants de marchandises inefficaces, les programmes de stabilisation et d'ajustement peuvent être un élément favorable à l'intégration régionale.

62. La question de la dimension régionale de l'ajustement se rattache au problème plus général de la coordination des politiques économiques. La stratégie d'intégration des marchés fondée sur la reconnaissance de l'équilibre à trouver entre mesures à court terme permettant de gérer les crises et planification à long terme conduisant à une transformation réelle exige l'établissement de relations harmonieuses entre ressources humaines, industrie, agriculture, commerce, questions monétaires et financières, science et technologie, et transports et communications. La coordination au niveau régional des politiques macro-économiques est essentielle pour passer sans heurts d'une politique strictement nationale à une politique s'inscrivant dans une perspective régionale, les programmes régionaux tirant ainsi leur inspiration des programmes nationaux. L'expérience européenne montre que les progrès en matière d'intégration exigent généralement une coordination toujours plus poussée des politiques. La dimension régionale de l'ajustement structurel devrait tenir compte d'emblée des programmes nationaux d'ajustement structurel. Tout en préservant une approche globale d'ouverture sur l'extérieur, les pays devraient instituer une certaine préférence régionale concernant les courants de biens, de services et de facteurs de production.

Création d'espaces économiques élargis

63. La formation d'espaces économiques élargis - tels que la Communauté économique européenne (CEE), la zone de libre-échange créée par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et d'autres en cours de création,

notamment la Communauté économique africaine (CEA) - est un autre facteur important de la dynamique d'intégration en Afrique. Les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord et quelques-uns des pays relativement plus développés d'autres régions considèrent que la création de grands marchés intégrés est un élément important de leur développement futur. De toute évidence, les pays africains ne peuvent se permettre de rester à la traîne. L'Afrique doit, en mobilisant ses propres forces, relever le défi. Elle peut, par une action déterminée et une ferme volonté politique, éviter l'automarginalisation.

Intérêt international croissant pour l'intégration africaine

64. Au tout début, les partenaires de développement des pays africains n'ont accordé que peu d'attention au processus d'intégration en Afrique. Les institutions financières multilatérales, sceptiques quant aux avantages qui pouvaient en découler, ont estimé que l'objectif était avant tout d'instaurer des conditions commerciales restrictives. Si certains sentiments peuvent à l'époque avoir contribué à ce scepticisme, les attitudes ont par la suite évolué. Les pays comme les institutions reconnaissent désormais l'intérêt d'une intégration de l'Afrique.

65. Certains facteurs ont contribué à ce changement d'attitude. Premièrement, le relâchement progressif des liens coloniaux antérieurs et la globalisation croissante des marchés ont obligé les pays africains et leurs partenaires de développement à s'efforcer d'établir de nouvelles relations économiques. Deuxièmement, l'apaisement des tensions Est-Ouest et la poursuite de politiques commerciales plus libérales ont levé certaines craintes et certaines suspicions à l'égard du processus. Troisièmement, il semble désormais bien admis que la coopération et l'intégration offrent des conditions plus réalistes et une voie assurément plus rapide pour réaliser le développement global de l'Afrique. Quatrièmement, de nombreux Etats africains sont de dimensions trop faibles et ont trop peu de ressources pour être économiquement viables. Bien que ce point n'ait pas encore été examiné de façon exhaustive, il doit être de plus en plus évident pour les partenaires de développement de l'Afrique qu'il est dans leur intérêt bien compris d'appuyer le processus d'intégration en Afrique, car ce continent, fortement peuplé et pourvu d'abondantes ressources naturelles, offre des possibilités sans commune mesure avec celles des actuels petits Etats-nations. Un marché commun africain doté de règles d'investissement, de conditions d'accès aux marchés et autres conditions commerciales uniformes ouvrirait des perspectives immenses, par rapport à une multitude de petits Etats ayant chacun ses propres règles.

66. Ainsi, l'intégration de l'Afrique, riche en promesses pour la région elle-même et pour le commerce mondial dans son ensemble, doit progresser dans un contexte global. Ces nouvelles perceptions et l'intérêt bien compris de la communauté internationale vis-à-vis du processus d'intégration en Afrique viennent renforcer le consensus qui se dessine en faveur de la nécessité d'une intégration plus poussée.

La Communauté économique africaine (CEA)

67. Le Plan d'action et l'Acte final de Lagos prévoyaient déjà, en tant qu'objectif ultime du processus d'intégration en Afrique, la création d'une communauté économique africaine. A cet égard, la signature du Traité portant création de la Communauté économique africaine constitue une importante étape du processus de coopération et d'intégration régionales.

68. Le Traité comprend un plan d'exécution détaillé pour la réalisation d'un marché commun africain et d'une communauté économique africaine. Comme il a été noté plus haut, la combinaison des forces économiques des pays d'Afrique du Nord et des pays d'Afrique subsaharienne, y compris l'Afrique du Sud, donnerait naissance à une formidable puissance économique, pour peu que tous ces pays agissent de concert au sein d'une seule et unique entité. Une prise de conscience plus aiguë de ce potentiel pourrait encourager les Etats à aller au-delà de leurs intérêts nationaux étroits et à accepter d'abandonner certaines prérogatives de souveraineté au bénéfice d'un bien commun supérieur, à condition toutefois qu'une attention particulière soit accordée aux membres les plus faibles de la Communauté. Le Traité instituant la Communauté économique africaine et l'attachement exprimé par les Etats africains à la mise en oeuvre des étapes qui y sont prévues viennent renforcer l'édification de la coopération et de l'intégration économiques africaines.

Afrique du Sud

69. L'émergence dans un avenir plus ou moins lointain d'une Afrique du Sud non raciste en tant que membre à part entière de la communauté internationale constitue un défi majeur pour le processus d'intégration. Avec un PNB de 288 milliards de rands (environ 96 milliards de dollars E.-U.) aux prix du marché de 1991, la République sud-africaine est l'une des principales puissances économiques du continent, et c'est, dans la sous-région de l'Afrique australe, l'économie dominante. La structure de l'économie sud-africaine est plus diversifiée que celle de ses proches voisins et de nombreux autres pays africains, et affiche un niveau relativement élevé de technologie. Le pays se suffit à lui-même en denrées alimentaires et agricoles et peut dégager suffisamment d'excédents pour répondre à une grande partie des besoins de la région. Il possède également un vaste secteur manufacturier, qui représentait en 1990 22,8 % du PIB et employait 13 % environ de la population active nationale, ainsi que des milliers de travailleurs des pays voisins.

70. Mais l'Afrique du Sud est aussi l'un des pays où la répartition du revenu est l'une des plus inégalitaires au monde 14/. Remédier à cette situation exigera une restructuration fondamentale de nombreux aspects de l'économie, ce qui nécessitera d'importantes ressources. Quoi qu'il en soit, en raison de son poids économique, la République sud-africaine est appelée à jouer un rôle important dans l'économie de la région. Toutefois, la politique d'apartheid poursuivie jusque-là a fortement limité les contacts officiels entre ce pays et ses voisins concernant l'intégration régionale. La situation évoluant dans le bon sens, et dans la mesure où les décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux relations avec l'Afrique du Sud le permettront, il faudra commencer à préparer le terrain pour une éventuelle participation de ce pays au processus d'intégration régionale, en consultation avec les autorités appropriées 15/.

VI. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

71. A partir de l'historique du processus d'intégration en Afrique et de l'analyse présentés plus haut, il est proposé, ci-après, de dégager quelques orientations utiles aux pionniers de l'intégration régionale africaine.

Exécution du programme relatif à la Communauté économique africaine

72. Le Traité instituant la Communauté économique africaine trace la voie à suivre pour parvenir à une économie régionale pleinement intégrée et instaurer un marché commun. Il énonce de façon relativement détaillée les diverses étapes du processus, ce qui devrait en faciliter la mise en oeuvre, à condition que s'affirme la volonté politique voulue pour transcender les intérêts nationaux étroits. Les réformes économiques et politiques en cours, orientées vers une plus grande ouverture, devraient aussi faciliter le processus. Un troisième facteur tient aux pressions découlant de la mise en place d'autres espaces économiques élargis, ce qui accroît le risque que l'Afrique se marginalise faute d'agir. Un attachement opiniâtre à la mise en oeuvre des divers éléments du Traité est donc essentiel. La responsabilité première en incombe aux gouvernements et aux peuples africains eux-mêmes. Toutefois, l'aide et le soutien des partenaires de développement de l'Afrique et des organismes internationaux, y compris les institutions financières multilatérales, ne pourront qu'accélérer le processus. De nombreux aspects du Traité nécessitent un travail de rédaction, de consultations et de négociations techniques complexes. Il faut espérer qu'une assistance technique viendra soutenir les efforts déployés par les pays de la région dans ce domaine, où la CNUCED peut, précisément, apporter une contribution appréciable.

Poursuite et approfondissement des réformes

73. Les réformes en cours constituent le terreau indispensable de la coopération et de l'intégration régionales et elles doivent être poursuivies, notamment pour ce qui est de l'ouverture, de l'orientation économique libérale et de la flexibilité. Le processus de réforme doit également être adapté à l'évolution des réalités. L'objectif ultime doit être une croissance à long terme durable grâce à la diversification et à la transformation structurelle. Toutefois, les avantages des programmes d'ajustement structurel ont tendance à s'inscrire dans le long terme, avec des effets cumulatifs qui ne sont habituellement perceptibles qu'au bout d'un certain temps. C'est pourquoi il est important de persister. Dans l'actuelle conjoncture mondiale, ces programmes offrent les meilleures perspectives de croissance et de développement.

74. A cet égard, les programmes d'ajustement structurel et autres programmes de réforme doivent de plus en plus tenir compte des relations et des liens régionaux. En dépit de la conception le plus souvent nationale de ces programmes, les possibilités de renforcer les liens régionaux devraient toujours être envisagées, notamment en vue d'une exploitation optimale de l'avantage comparatif sous-régional et régional. Les institutions financières multinationales et autres partenaires de développement pourraient explorer les possibilités de concevoir les programmes d'ajustement structurel dans une optique régionale, en consultation avec les pays intéressés, à chaque fois que

les convergences entre ces pays pourraient être jugées suffisantes pour justifier un tel effort. En outre, au niveau des politiques nationales élaborées dans le contexte des programmes d'ajustement structurel, les parties intéressées pourraient s'efforcer de tenir compte des possibilités futures de coopération sous-régionale.

Diversification

75. Après un faux départ dans beaucoup de pays, il apparaît désormais nécessaire de tirer pleinement parti de conditions économiques plus favorables dans de nombreux pays africains pour relancer un programme de diversification structurelle. Les programmes de ce type doivent reposer sur l'avantage comparatif, l'efficacité et la flexibilité de réaction aux signaux du marché. Les recommandations dans le sens d'une plus grande efficacité de la production de matières premières ont suscité de vives réactions ^{16/}. Toutefois, il n'existe pas de raccourci pour parvenir à l'industrialisation. Le réalisme exige que les pays commencent avec les moyens dont ils disposent et tirent le plus grand parti possible de la production dans laquelle ils sont le plus efficaces. Une production efficace devrait permettre de dégager un excédent de matières premières à des prix compétitifs, destinées à être transformées localement. Par ailleurs, en raison d'une demande de plus en plus tendue face à une relative raréfaction de capitaux internationaux, l'épargne intérieure constituera une importante source d'investissement. Mais compte tenu des niveaux de revenu et du potentiel d'épargne des pays intéressés, les ambitions en matière de diversification, dont les petites et moyennes entreprises seront l'instrument principal, devront être modestes.

76. Bien qu'aucune étude n'ait été faite pour déterminer les avantages d'un processus de coopération et d'intégration régionales du type SADCC par rapport à d'autres, une approche sectorielle décentralisée telle que celle qu'ont adoptée les pays de la SADCC semblerait vivement recommandable. En attribuant la responsabilité de la coordination sectorielle aux pays membres, la SADCC a évité de se doter d'une lourde structure administrative tout en garantissant une coordination sous-régionale au niveau le plus élevé.

77. La promotion de la diversification régionale en Afrique a également souffert d'un manque de coordination entre les organismes et les institutions se proposant d'aider la région dans ce domaine. Par exemple, l'Afrique pourrait grandement bénéficier d'une meilleure coopération entre l'ONUDI, la Banque mondiale, la CNUCED et le CCI. Une collaboration plus étroite entre ces institutions et d'autres pourrait également être propice à l'établissement de liens sous-régionaux et régionaux.

Convertibilité monétaire

78. La convertibilité des monnaies est un élément indispensable du processus d'intégration. La poursuite de cet objectif doit être replacée dans ce contexte. Des politiques macro-économiques rationnelles sont à cet égard essentielles. Une bonne discipline budgétaire, l'absence d'inflation et d'une manière générale des politiques appropriées de régulation de la demande sont également importantes. N'étant pas véritablement soucieux de préserver cette convertibilité, de nombreux pays africains ont manqué de discipline budgétaire

et monétaire. Ils ont souvent eu recours à des restrictions en matière de paiements, qui ont affaibli le processus d'intégration. Toutefois, la tendance générale aux réformes macro-économiques apparaît favorable à un renforcement de la convertibilité, et donc de l'intégration économique.

Harmonisation des politiques

79. Il est évident que l'intégration n'est pas possible si chaque pays persiste à élaborer et à appliquer des politiques nationales sans tenir compte de ses voisins ou des possibilités d'établir avec eux des liens. Cela vaut à la fois pour les politiques macro-économiques et pour les politiques sectorielles.

80. Au niveau macro-économique, les institutions financières multilatérales qui aident les pays à élaborer des programmes d'ajustement structurel et autres programmes de réforme peuvent contribuer au processus en encourageant dans un premier temps la coordination des grandes orientations. Dans un deuxième temps, il s'agirait d'harmoniser les politiques des pays dont les positions sont suffisamment compatibles pour qu'une telle entreprise puisse donner des résultats valables. Cela nécessitera probablement un changement dans les attitudes des institutions et des pays eux-mêmes. L'expérience, en particulier dans le cas de la Communauté économique européenne, montre qu'un début de mise en oeuvre par un noyau de pays est à cet égard utile. La convergence entre les pays s'intensifiant et la confiance augmentant, d'autres pays n'hésiteront pas à rejoindre les premiers.

Nécessité d'une certaine flexibilité

81. Si la création d'une Communauté économique africaine et d'un Marché commun africain doit rester l'objectif primordial, une approche fortement centralisée, exigeant que tous les membres progressent au même rythme à chaque étape, pourrait s'avérer contre-productive. C'est là une évidence, car des pays différents se situent à des niveaux de développement différents, disposent de niveaux de ressources différents et ont des capacités d'ajustement différentes. Ils peuvent donc aussi se situer à des stades d'évolution ou de réforme des politiques différents.

82. L'approche flexible préconisée est essentiellement une approche graduelle. Le plan des diverses étapes de la réalisation d'un marché commun africain, figurant dans le Traité instituant la Communauté économique africaine, prévoit une période de transition ne dépassant pas 34 ans, ce qui constitue un important repère. Toutefois, les pays qui ne sont pas en mesure de remplir les conditions prescrites dans les délais prévus devraient pouvoir rejoindre les autres pays à leur rythme 17/. L'expérience de la CEE montre la nécessité de respecter le principe de subsidiarité et d'appliquer un concept de "géométrie variable". Bien entendu, la question se posera de savoir si des pays peuvent être autorisés à profiter des avantages du noyau de l'union tout en restant à l'extérieur. Cette question et d'autres devront faire l'objet de négociations approfondies, compte tenu de l'objectif ultime et de la nécessité d'accompagner les membres les plus faibles de la communauté. Ce sera là le véritable test d'un réel esprit communautaire.

83. Un deuxième aspect primordial de la flexibilité en rapport avec ce qui vient d'être dit concerne les coûts et les avantages du processus et d'une éventuelle union. L'expérience de la Communauté économique de l'Afrique de l'Est a montré que la crainte d'être dominé par les membres les plus puissants pouvait facilement devenir un facteur de blocage. Cela a été le cas des membres de cette communauté vis-à-vis du Kenya. Des inquiétudes analogues ont été exprimées à propos d'autres pays économiquement puissants de la région africaine. La recherche de relations économiques régionales plus étroites avec la République sud-africaine risque de donner à cette question une acuité particulière.

84. Les craintes initiales peuvent être surmontées si les pays en reconnaissent le caractère transitoire. A terme, dans un marché commun où existe la libre circulation des biens et des services, ainsi que des facteurs de production, les problèmes deviennent des problèmes locaux, qui peuvent être traités par la communauté dans son ensemble. Cependant, cela ne pouvant guère rassurer les pays les plus faibles, qui aspirent à une situation meilleure en devenant membres d'une communauté d'intégration économique, des arrangements précis doivent être prévus pour accommoder les craintes, les intérêts et les préoccupations de ces pays. Des mécanismes de compensation qui ont jusque-là eu tendance à être limités pour l'essentiel au règlement des créances pourraient aussi servir à remédier aux carences en matière de développement à l'origine des disparités.

Rationalisation des organismes d'intégration existants

85. Il y a tout simplement beaucoup trop de chevauchements et de doubles emplois entre les organismes de coopération et d'intégration dans la région. La prolifération d'organismes d'intégration économique a souvent inévitablement conduit à des chevauchements dans la composition de ces organes et dans les activités menées, pour ne rien dire de réglementations et de décisions contradictoires. Quatorze pays africains seulement ne sont membres que d'un groupement. Seize pays appartiennent à trois groupements ou plus. Deux pays (Burkina Faso et Mali) appartiennent à six groupements; le Niger est, quant à lui, membre de sept groupements. Il faudrait donc continuer d'accorder une priorité élevée aux efforts de rationalisation des diverses organisations intergouvernementales sous-régionales et de leurs institutions, en particulier dans les domaines où leurs fonctions se chevauchent. La tâche ne sera pas facile. On s'est récemment efforcé de "rationaliser" les activités de la ZEP et de la SADCC, voire de fusionner les deux organismes - en janvier 1992, l'Autorité de la ZEP (Chefs d'Etat) a préconisé une fusion. Or, tout à l'inverse, les deux organisations se sont éloignées davantage encore l'une de l'autre, et la SADCC s'est transformée en communauté. Le cas de la SADCC et de la ZEP présente peut-être des difficultés particulières, mais il existe un certain nombre de petits groupements d'intégration à peine viables qui auraient tout intérêt à fusionner avec d'autres. Cela permettrait d'économiser des ressources financières et humaines et de renforcer les organisations elles-mêmes, et aussi de faciliter considérablement la tâche de la communauté internationale dans ses efforts en faveur de l'intégration africaine.

Importance de l'appui international

86. Les partenaires de développement de l'Afrique s'emploient à élargir le champ et les modalités de leur assistance économique au-delà du strict cadre bilatéral et à trouver les moyens de soutenir le processus d'intégration régionale ^{18/}. La Banque mondiale s'est également déclarée désireuse de soutenir l'intégration régionale en Afrique. Cette évolution apporte un élan supplémentaire au processus d'intégration et devrait être prise en compte. Dans le même temps, l'expérience de la Communauté économique européenne pourrait être utile à l'Afrique. Le processus d'intégration exigera des consultations intensives avec des pays qui ont emprunté la même voie, ainsi qu'un soutien de la part de ces pays. Les conditions en Afrique étant beaucoup moins favorables, les mesures qui ont donné des résultats positifs ailleurs ne pourront pas toutes être reproduites avec les mêmes effets. Les pays africains devraient cependant profiter pleinement des dispositions favorables des autres pays et des institutions multilatérales pour obtenir l'appui nécessaire à leurs efforts.

87. A cet égard, divers groupements d'intégration régionale devraient suivre l'exemple de la SADCC et établir des échanges réguliers et un dialogue général avec leurs partenaires de développement. Ces échanges, axés sur des questions spécifiques et bien préparées, ne devraient pas en rester au seul niveau régional, comme c'est le cas pour la "Global Coalition for Africa" (GCA), mais devraient être organisés au niveau des groupements sous-régionaux (tels que la CEDEAO, la CEEAC et l'UMA). Ils permettraient un échange de vues avec les partenaires de développement sur les initiatives d'intégration régionale en Afrique en vue de déterminer ce qui peut être valablement appuyé, non seulement avec les propres ressources de la région, mais aussi avec l'assistance des donateurs.

88. Le processus d'intégration risque d'être long et complexe. Les pays africains auront besoin du soutien de leurs partenaires de développement. Pour obtenir durablement ce soutien, il leur faudra maintenir un dialogue positif avec eux sur les objectifs, les perceptions et les perspectives de la région. Surtout, les gouvernements africains doivent faire preuve d'une volonté politique forte et soutenue dans la poursuite d'une intégration régionale effective.

89. La CNUCED se propose de soutenir l'Afrique dans cette entreprise, à la fois en facilitant un dialogue général et en répondant aux demandes des groupements économiques en matière de coopération technique pour la rédaction des divers protocoles, pour l'exploitation de l'expérience acquise dans le domaine de la négociation par d'autres groupements d'intégration et pour le développement des infrastructures institutionnelles, ainsi que dans d'autres domaines.

NOTES

1/ Les documents suivants, entre autres, contiennent des renseignements d'ordre général sur la question : UNCTAD/ECDC/228, UNCTAD/ECDC/229, TD/B/C.7/94, TD/B/CN.3/2 et TD/B/CN.3/3.

2/ CNUCED, "Intégration et coopération économiques régionales et sous-régionales entre pays en développement : adaptation aux réalités nouvelles. Le cas de l'Afrique", (UNCTAD/ECDC/228), 6 août 1992.

3/ Frank T. Joshua dans "Experience of African regional economic integration" (UNCTAD Review, vol. 1, No 2, 1989, p. 64) se réfère à l'opinion de Jacob Viner selon laquelle les conditions sont favorables à une création du trafic : a) lorsque le commerce extérieur des futurs membres d'une union est peu important par rapport à leur production intérieure; b) lorsqu'une forte proportion du commerce extérieur s'effectue déjà avec les autres futurs membres; c) lorsqu'il existe des différences importantes dans la structure des prix relatifs des articles manufacturés bénéficiant d'une protection; d) lorsque le niveau des droits de douane perçus, avant la formation de l'union, sur les produits que les futurs membres ne produisent pas, est élevé; e) lorsque tant les exportations que les importations des produits de la région sont sensibles aux prélèvements tarifaires; et f) lorsque les structures de production des futurs membres sont plus complémentaires que concurrentielles.

4/ UNCTAD/ECDC/228.

5/ Bon nombre d'études et d'analyses ont mis en évidence les obstacles à la croissance du commerce intrarégional en Afrique. Mis à part les études du secrétariat de la CNUCED énumérées dans la note 1/ ci-dessus, on peut citer parmi ces études celle de John B. McLenegham et al. op. cit., Proceedings of the Workshop on the Promotion of Regional Co-operation and Integration in Sub-Saharan Africa, actes d'un séminaire organisé par l'Institut universitaire européen à Florence, Italie, du 26 au 28 février 1992, sous l'égide de la Coalition mondiale pour l'Afrique et parrainé par la Commission des Communautés européennes; voir aussi OCDE, document DCD/DAC(92)21, annexe 2, et plusieurs autres documents.

6/ Ulrich Koester, Regional Co-operation to improve food security in Southern and Eastern African countries; Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Etude No 53.

7/ De toute évidence, la sécheresse qui sévit dans la sous-région ne plaide pas en faveur de cet argument à l'heure actuelle. Cependant, la structure normale de la production et des besoins de consommation de ces pays, telle qu'elle existait autrefois, donne à penser que le volume des échanges de céréales entre les deux pays pourrait être beaucoup plus élevé.

8/ Mary E. Burfisher et Margaret B. Nussien, "Interregional Trade in West Africa; Agriculture and Trade in West Africa", Agriculture and Trade Analysis Division, Department of agriculture des Etats-Unis, ERS Staff Report No. AGES 870330.

NOTES (suite)

9/ Les théories sur lesquelles s'appuient les unions monétaires sont décrites succinctement par R.J. Bhata dans The West African Monetary Union, an Analytical Review, étude spéciale No 35 du FMI, mai 1985.

10/ L'Union monétaire ouest-africaine comprend les pays suivants : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, qui avec le Cameroun, les Comores, le Congo, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad, sont membres de la zone du franc CFA et disposent donc d'un compte d'opérations en vertu d'un accord avec le Ministère des finances français. Aux termes de cet accord, la convertibilité du franc CFA en franc français, à une parité fixe de 50 francs CFA pour un franc français, est assurée, sous certaines conditions. Le franc malien est échangé à une parité fixe de 100 francs maliens pour un franc français.

11/ On sait que les autorités compétentes se préoccupent depuis un certain temps de la divergence éventuelle entre cette parité fixe et les taux de change effectifs réels des pays utilisant le franc CFA. Pour des informations récentes sur ce problème, voir West Africa, 21-27 décembre 1992, p. 2186 et suiv.

12/ Voir CNUCED, document TD/B/1280, et plus particulièrement le document TD/B/1280/Add.1.

13/ Pour plus de détails sur l'objectif et d'autres caractéristiques, ainsi que sur le programme-cadre d'action de l'ASATRADE, voir UNCTAD/ECDC/219.

14/ Voir Mission to South Africa: Findings of the Commonwealth Eminent Persons Group on South Africa, publié par Penguin Books pour le Secrétariat du Commonwealth.

15/ Cette approche prudente a effectivement été adoptée par le FMI dans la perspective d'une adhésion au Fonds de la Chine et des diverses républiques de l'ancienne Union soviétique. Ce qui importe, c'est que de telles initiatives soient engagées dans le cadre de décisions et de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans le respect de la volonté des parties intéressées en Afrique du Sud.

16/ Il est fait référence ici à la réaction africaine au rapport du Groupe Fraser, ainsi qu'à certaines réactions de la presse populaire.

17/ Ce principe, dans le contexte européen, implique que l'organe représentant le niveau auquel une question peut être le plus efficacement traitée se voit confier la responsabilité de cette question. L'approche décentralisée de la SADCC, selon laquelle la coordination sectorielle incombe aux pays membres, pourrait être considérée comme une variante de ce principe. La CEDEAO n'applique pas cette méthode. Le concept de "géométrie variable" permet qu'une partie des Etats membres d'une organisation aillent de l'avant et que les autres membres les rejoignent lorsqu'ils sont en mesure de le faire.

NOTES (suite)

18/ Voir Agence canadienne pour le développement international (ACDI), Afrique 21, Une vision de l'Afrique pour le XXI^e siècle, où l'Agence canadienne soutient vigoureusement une approche régionale des programmes d'assistance canadiens en Afrique. Le Japon est lui aussi vivement favorable à cette nouvelle tendance. L'appui des Pays-Bas au GCA et à d'autres efforts d'intégration régionale illustre également cette tendance, de même que l'appui fourni par plusieurs pays de la Communauté européenne et pays scandinaves, en particulier au groupe des pays membres de la SADCC.

ANNEXE

Tableau 1

DONNEES DE BASE SUR LES PAYS MEMBRES DES PRINCIPAUX GROUPEMENTS DE COOPERATION
ET D'INTEGRATION ECONOMIQUES EN AFRIQUE

| Pays membres | PNB par habitant (\$) | Variation annuelle moyenne de la croissance du PIB réel (%) | | Production alimentaire par habitant 1979-81 = 100 | Aide par habitant (\$) | Service de la dette en pourcentage des exportations | Dette totale (en millions de dollars) | | | |
|---------------------------|-----------------------|---|---------|---|------------------------|---|---------------------------------------|------|-------|-------|
| | | 1981-85 | 1986-90 | | | | 1988 | 1989 | | |
| | 1980 | 1989 | 1981-85 | 1986-90 | 1981-85 | 1986-89 | 1988 | 1989 | 1980 | 1989 |
| UDEAC | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 960 | 1 000 | 9.5 | -1.7 | 98 | 96 | 41 | 19 | 2 513 | 4 743 |
| République centrafricaine | 320 | 390 | 2.4 | 1.62 | 94 | 90 | 64 | 14 | 20 | 716 |
| Tchad | 160 | 190 | 6.54 | 2.84 | 97 | 101 | 43 | 5 | 218 | 368 |
| Congo | 340 | 940 | 11.16 | 1.96 | 100 | 97 | 41 | 27 | 1 496 | 4 316 |
| Gabon | 3 900 | 2 960 | 1.98 | 0.92 | 91 | 81 | 121 | 12 | 1 513 | 3 176 |
| Guinée équatoriale | .. | 430 | 0.5 | 2.92 | .. | .. | .. | 19 | 76 | 228 |
| CEPGL | | | | | | | | | | |
| Burundi | 200 | 220 | 5.12 | 1.86 | 99 | 98 | 37 | 33 | 166 | 867 |
| Rwanda | 240 | 320 | 2.4 | -0.56 | 97 | 98 | 35 | 19 | 190 | 652 |
| Zaïre | 630 | 260 | 1.72 | 1.78 | 98 | 95 | 19 | 22 | 4 860 | 8 843 |
| UFM | | | | | | | | | | |
| Guinée | 303 | 430 | 1.84 | 3.96 | 97 | 90 | 62 | 15 | 1 117 | 2 176 |
| Libéria | 580 | .. | -0.9 | -6.96 | 100 | 95 | 23 | .. | 686 | 1 761 |
| Sierra Leone | 320 | 220 | -0.6 | 0.44 | 90 | 99 | 25 | .. | 430 | 1 057 |

Tableau 1 (suite)

| Pays membres | PNB par habitant (\$) | Variation annuelle moyenne de la croissance du PIB réel (%) | | Production alimentaire par habitant 1979-81 = 100 | Aide par habitant (\$) | Service de la dette en pourcentage des exportations | Dette totale (en millions de dollars) | | | |
|---------------------------|-----------------------|---|---------|---|------------------------|---|---------------------------------------|------|--------|--------|
| | | 1981-85 | 1986-90 | | | | 1988 | 1989 | | |
| | 1980 | 1989 | 1981-85 | 1986-90 | 1981-85 | 1986-89 | 1988 | 1989 | 1980 | 1989 |
| CEEAC | | | | | | | | | | |
| Burundi | 200 | 220 | 5.12 | 1.86 | 99 | 98 | 37 | 33 | 166 | 867 |
| Cameroun | 960 | 1 000 | 9.5 | -1.7 | 98 | 96 | 41 | 19 | 2 513 | 4 743 |
| République centrafricaine | 320 | 390 | 2.4 | 1.62 | 94 | 90 | 64 | 14 | 20 | 716 |
| Tchad | 160 | 190 | 6.54 | 2.84 | 97 | 101 | 43 | 5 | 218 | 368 |
| Congo | 340 | 940 | 11.16 | 1.96 | 100 | 97 | 41 | 27 | 1 496 | 4 316 |
| Gabon | 3 900 | 2 960 | 1.98 | 0.92 | 91 | 81 | 121 | 12 | 1 513 | 3 176 |
| Guinée équatoriale | .. | 430 | 0.5 | 2.92 | .. | .. | .. | 19 | 76 | 228 |
| Rwanda | 240 | 320 | 2.4 | -0.56 | 97 | 98 | 35 | 19 | 190 | 652 |
| Sao Tomé | 485 | 312 | -3.88 | 4.52 | .. | 85 | .. | 45 | 24 | 131 |
| Zaïre | 630 | 260 | 1.72 | 1.78 | 98 | 95 | 19 | 22 | 4 860 | 8 843 |
| CEAO | | | | | | | | | | |
| Bénin | 320 | 380 | 3.72 | -0.1 | 101 | 114 | 54 | 7 | 417 | 1 177 |
| Burkina Faso | 240 | 320 | 4.92 | 2.96 | 101 | 116 | 32 | 9 | 334 | 756 |
| Côte d'Ivoire | 850 | 790 | 0.26 | -0.96 | 95 | 95 | 35 | 41 | 5 848 | 15 412 |
| Mali | 240 | 270 | 1.72 | 6.6 | 102 | 97 | 57 | 19 | 733 | 2 157 |
| Mauritanie | 440 | 490 | -0.34 | 1.5 | 91 | 88 | 102 | 20 | 845 | 2 010 |
| Niger | 440 | 290 | 1.14 | 2.42 | 88 | 86 | 40 | 33 | 863 | 1 578 |
| Nigéria | 1 030 | 250 | -1.82 | 3.18 | 99 | 98 | 3 | 21 | 8 934 | 32 832 |
| Sénégal | 510 | 650 | 3.04 | 2.8 | 102 | 106 | 91 | 29 | 1 468 | 4 139 |
| CPCM | | | | | | | | | | |
| Algérie | 1 940 | 2 250 | 4.46 | 0.68 | 97 | 99 | 6 | 69 | 19 377 | 26 067 |
| Mauritanie | 440 | 490 | -0.34 | 1.5 | 91 | 88 | 102 | 20 | 845 | 2 010 |
| Maroc | 930 | 880 | 2.52 | 4.28 | 100 | 122 | 18 | 32 | 9 678 | 20 851 |
| Tunisie | 1 410 | 1 260 | 3.78 | 3.54 | 99 | 96 | 31 | 23 | 3 527 | 6 899 |

Tableau 1 (suite)

| Pays membres | PNB par habitant (\$) | Variation annuelle moyenne de la croissance du PIB réel (%) | Production alimentaire par habitant 1979-81 = 100 | Aide par habitant (\$) | Service de la dette en pourcentage des exportations | Dette totale (en millions de dollars) | |
|---------------|-----------------------|---|---|------------------------|---|---------------------------------------|------|
| | | | | | | 1980 | 1989 |
| | 1980 | 1981-85 | 1986-90 | 1981-85 | 1986-89 | 1988 | 1989 |
| CEDEAO | | | | | | | |
| Bénin | 320 | 3.72 | -0.1 | 101 | 114 | 54 | 7 |
| Burkina Faso | 240 | 4.92 | 2.96 | 101 | 116 | 32 | 9 |
| Cap-Vert | 520 | 4.82 | 2.24 | 61 | 84 | .. | .. |
| Côte d'Ivoire | 850 | 0.26 | -0.96 | 95 | 95 | 35 | 41 |
| Gambie | 350 | 0.96 | 7.62 | 94 | 111 | n.d. | 11 |
| Ghana | 410 | 5.36 | 0 | 106 | 108 | 38 | 50 |
| Guinée | 303 | 1.84 | 3.96 | 97 | 90 | 62 | 15 |
| Guinée-Bissau | 130 | 7.32 | 2.04 | 108 | 116 | .. | 4 |
| Libéria | 580 | -0.9 | -6.96 | 100 | 95 | 23 | .. |
| Mali | 240 | 1.72 | 6.6 | 102 | 97 | 57 | 19 |
| Mauritanie | 440 | -0.34 | 1.5 | 91 | 88 | 102 | 20 |
| Niger | 440 | 1.14 | 2.42 | 88 | 86 | 40 | 33 |
| Nigéria | 1 030 | -1.82 | 3.18 | 99 | 98 | 3 | 21 |
| Sénégal | 510 | 3.04 | 2.8 | 102 | 106 | 91 | 29 |
| Sierra Leone | 320 | -0.6 | 0.44 | 90 | 99 | 25 | .. |
| Togo | 420 | -1.64 | 3.18 | 91 | 89 | 52 | 19 |

Tableau 1 (suite)

| Pays membres | PNB par habitant (\$) | Variation annuelle moyenne de la croissance du PIB réel (%) | | | | Production alimentaire par habitant 1979-81 = 100 | Aide par habitant (\$) | Service de la dette en pourcentage des exportations | Dette totale (en millions de dollars) | |
|-----------------------------|-----------------------|---|---------|---------|---------|---|------------------------|---|---------------------------------------|------|
| | | 1981-85 | 1986-90 | 1981-85 | 1986-89 | | | | 1980 | 1989 |
| ZEP | | | | | | | | | | |
| Angola | 725 | 0.12 | 4.12 | 93 | 85 | 14 | 42 | n.d. | 6 950 | |
| Burundi | 200 | 5.12 | 1.86 | 99 | 98 | 37 | 33 | 166 | 867 | |
| Comores | 344 | 3.6 | 1.48 | .. | 121 | .. | 9 | 44 | 176 | |
| Djibouti | .. | 1.52 | 1.04 | .. | .. | .. | 32 | 180 | .. | |
| Ethiopie | 120 | -0.14 | 3.88 | 93 | 90 | 14 | 39 | 804 | 3 013 | |
| Kenya | 420 | 3.62 | 4.62 | 96 | 102 | 41 | 33 | 3 530 | 5 690 | |
| Lesotho | 410 | 1.38 | 6.4 | 85 | 79 | 69 | 3 | 71 | 324 | |
| Malawi | 180 | 3.12 | 2.68 | 85 | 95 | 48 | 28 | 821 | 1 394 | |
| Maurice | 1 180 | 4.46 | 6.82 | 101 | 101 | 54 | 10 | 467 | 832 | |
| Mozambique | .. | -7.9 | 3.64 | 84 | 91 | 49 | 24 | n.d. | 4 737 | |
| Rwanda | 240 | 2.4 | -0.56 | 97 | 98 | 35 | 19 | 190 | 652 | |
| Somalie | 140 | 3.5 | 1.18 | 94 | 97 | 72 | 34 | 660 | 2 137 | |
| Swaziland | 820 | 3.3 | 5.06 | 100 | 99 | .. | 5 | 206 | 281 | |
| République-Unie de Tanzanie | 280 | 0.44 | 3.68 | 95 | 89 | 39 | 17 | 2 572 | 4 918 | |
| Ouganda | 280 | 2.22 | 3 | 99 | 86 | 24 | 81 | 733 | 1 808 | |
| Zambie | 600 | 0.74 | -0.2 | 91 | 96 | 50 | 12 | 3 266 | 6 874 | |
| Zimbabwe | 710 | 3.44 | 3.12 | 96 | 94 | 28 | 26 | 786 | 3 088 | |

Tableau 1 (suite)

| Pays membres | PNB par habitant (\$) | Variation annuelle moyenne de la croissance du PIB réel (%) | 1981-85 | 1986-90 | 1981-85 | 1986-89 | 1988 | Aide par habitant (\$) | Production alimentaire par habitant 1979-81 = 100 | Service de la dette en pourcentage des exportations | Dette totale (en millions de dollars) | |
|-----------------------------|-----------------------|---|---------|---------|---------|---------|------|------------------------|---|---|---------------------------------------|------|
| | | | | | | | | | | | 1989 | 1980 |
| SACU | | | | | | | | | | | | |
| Botswana | 780 | 11.7 | 8.44 | 88 | 68 | 133 | 4 | 133 | 513 | 133 | 513 | |
| Lesotho | 410 | 1.38 | 6.4 | 85 | 79 | 69 | 3 | 71 | 324 | 71 | 324 | |
| Afrique du Sud | | | | | | | | | | | | |
| Swaziland | 820 | 3.3 | 5.06 | 100 | 99 | .. | 5 | 206 | 281 | 206 | 281 | |
| SADCC | | | | | | | | | | | | |
| Angola | 725 | 0.12 | 4.12 | 93 | 85 | 14 | 42 | n.d. | 6 950 | n.d. | 6 950 | |
| Botswana | 780 | 11.7 | 8.44 | 88 | 68 | 133 | 4 | 133 | 513 | 133 | 513 | |
| Lesotho | 410 | 1.38 | 6.4 | 85 | 79 | 69 | 3 | 71 | 324 | 71 | 324 | |
| Malawi | 180 | 3.12 | 2.68 | 85 | 95 | 48 | 28 | 821 | 1 394 | 821 | 1 394 | |
| Mozambique | .. | -7.9 | 3.64 | 84 | 91 | 49 | 24 | n.d. | 4 737 | n.d. | 4 737 | |
| Namibie | .. | -1.38 | 2.88 | 90 | 92 | 26 | .. | .. | .. | .. | .. | |
| Swaziland | 820 | 3.3 | 5.06 | 100 | 99 | .. | 5 | 206 | 281 | 206 | 281 | |
| République-Unie de Tanzanie | 280 | 0.44 | 3.68 | 95 | 89 | 39 | 17 | 2 572 | 4 918 | 2 572 | 4 918 | |
| Zambie | 600 | 0.74 | -0.2 | 91 | 96 | 50 | 12 | 3 266 | 6 874 | 3 266 | 6 874 | |
| Zimbabwe | 710 | 3.44 | 3.12 | 96 | 94 | 28 | 26 | 786 | 3 088 | 786 | 3 088 | |

Source : Nations Unies, Redressement de l'Afrique, à partir de a) FAO, Annuaire de la production, 1989, Nations Unies, World Population chart 1990, c) CNUCED, Les pays les moins avancés, Rapport 1990, d) UNICEF, La situation des enfants dans le monde, rapport 1991, e) Banque Mondiale, World Debt Tables, 1990-1991, Rapport sur le développement dans le monde, 1990 et 1991.

Tableau 2

COMMERCE AFRICAÏN INTRAGROUPEMENT (de 1981 à 1990)

| Groupement | 1981 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|---|------|-------|------|-------|-------|-------|-------|
| A. <u>Valeur du commerce intragroupement</u> (en millions de dollars) | | | | | | | |
| CEAO | 396 | 297 | 300 | 416 | 488 | 500 | 575 |
| CEEAC | 111 | 70 | 125 | 128 | 193 | 235 | 210 |
| CEPGL | 7 | 10 | 8 | 8 | 10 | 7 | 7 |
| CEDEAO | 944 | 1 018 | 970 | 1 132 | 1 298 | 1 167 | 1 280 |
| UFM | 3 | 4 | 4 | 5 | 6 | 6 | 6 |
| ZEP | 482 | 333 | 372 | 487 | 506 | 582 | .. |
| SADCC | 258 | 200 | 226 | 308 | 304 | .. | .. |
| UDEAC | 146 | 50 | 84 | 103 | 117 | 193 | 180 |
| B. <u>Commerce intragroupement en pourcentage des exportations totales</u> <u>de chaque groupement</u> | | | | | | | |
| CEAO | 10.1 | 7.1 | 6.5 | 8.4 | 10.3 | 11.1 | 12.1 |
| CEEAC | 2.4 | 1.4 | 2.8 | 2.9 | 3.7 | 5.0 | 3.8 |
| CEPGL | 0.2 | 0.8 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.6 |
| CEDEAO | 4.6 | 5.2 | 7.5 | 7.8 | 9.2 | 7.8 | 6.1 |
| UFM | 0.1 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.7 |
| ZEP | 9.0 | 7.5 | 6.9 | 8.9 | 8.0 | 6.2 | .. |
| SADCC | 5.7 | 4.9 | 5.9 | 6.1 | 5.0 | .. | .. |
| UDEAC | 3.0 | 2.0 | 3.0 | 3.2 | 3.7 | 4.1 | 4.3 |

Source : CNUCED, TD/B/C.7/AC.3/10, tableau 1, et TD/B/CN.3/3.

Note : Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles.
